



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

PAS DE PROJET POUR LA RENTRÉE ? CONSTRUISEZ-LE AVEC **AVENIRPRO+**



Si vous avez votre CAP
ou votre baccalauréat
professionnel, mais que
**vous n'avez pas
de perspective d'emploi**

Si vous avez votre CAP
ou votre baccalauréat
professionnel, mais que
**vous n'avez pas de solution
de poursuite d'études**

Si vous n'avez pas
votre **diplôme**,
CAP ou baccalauréat
professionnel

*Vous avez le droit de vous
réinscrire dans votre lycée pour
préparer à nouveau votre diplôme.*



AVENIRPRO+ une solution pour la rentrée

✓ Vous conservez votre
statut d'élève **4 mois
maximum** (jusqu'au
31 décembre 2026).

✓ Vous pouvez formuler
une demande de
bourse scolaire
(jusqu'au 15 octobre
2026).

✓ Dans la dynamique
d'AvenirPro, vous
bénéficiez d'un
**accompagnement
personnalisé** (dans votre
lycée, par des professeurs
et des conseillers des
Missions Locales).


Joseph Gallieni
Lycée polyvalent

Appelez-nous

au 05 34 40 51 10

ou envoyez un mail

à 0312759f@ac-toulouse.fr

**TOUT SAVOIR SUR
AVENIRPRO+**



Toulouse, 26 août 2026.

La proviseure

La Proviseure

Affaire suivie par :
Maxime DÉLÉRIS
Responsable du bureau des entreprises
Tél : 05 34 40 51 10
Mobile : 06 12 23 86 81

79 route d'Espagne
BP 44786
31 047 TOULOUSE CEDEX 1

Objet : Dispositif AVENIR PRO 2026

Destinataires : élèves de Terminale CAP et Terminale BAC PRO – représentants légaux

Bonjour.

Vous n'avez pas obtenu votre BAC ou CAP et vous ne savez pas quoi faire à cette rentrée 2027 ?

OU Vous avez votre BAC ou CAP mais vous n'avez pas eu de vœu sur Parcours Sup ? Ou vous n'êtes engagé dans aucune formation professionnelle.

OU Vous êtes à la recherche d'un travail ?

Alors le dispositif AVENIR PRO peut vous aider.

👉 Pendant une durée maximale de 4 mois, vous bénéficiez :

- d'un suivi individualisé dans l'établissement
- d'un accompagnement par un conseiller de la Mission Locale
- d'aides concrètes pour avancer vers l'emploi, l'apprentissage ou la formation

En cas d'échec à l'examen CAP ou BAC PRO, une **réinscription dans un lycée professionnel** reste prioritaire avant toute entrée dans le dispositif AVENIR PRO.

Le dispositif permet notamment :

- ✅ de conserver le statut d'élève pendant 4 mois maximum
- ✅ de pouvoir demander une bourse scolaire (sous certaines conditions)
- ✅ d'accéder à la demi-pension ou à l'internat (sous certaines conditions)
- ✅ de bénéficier d'un accompagnement renforcé et adapté à votre situation

✉ Vous pensez être concerné(e) ?

Contacter le bureau des entreprises par mail ou par téléphone (**ATTENTION l'adresse mail académique maxime.deleris@ac-toulouse.fr est non disponible pour le moment. Utiliser l'adresse maximedeleris.actoulouse@gmail.com**) en indiquant :

vos nom et prénom ; votre numéro de téléphone portable ; votre classe et votre formation 2025-2026 ;

vos situation actuelle : attente de réponse Parcoursup / recherche d'emploi (dans quel domaine) / projet d'apprentissage / autre situation.

Bien cordialement.

La proviseure
Ariane ROZENBLUM

